

Événement climatique de décembre 2019

RECENSEMENT ESTIMATIF DES DÉGÂTS SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ

FICHE A RENVoyer PAR RETOUR DE COURRIER

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Préfecture des Landes – 24-26 rue Victor Hugo – 40021 Mont-de-Marsan Cedex

Ou par courriel : pref-dc2pat@landes.gouv.fr

IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ :

DATE de l'ÉVÉNEMENT :

- Personne à contacter :

RECENSEMENT DES DÉGÂTS

<i>Nature des dégâts non pris en charge par les assurances</i>	<i>Coût estimé HT de remise en état</i>
Infrastructures routières et ouvrages d'art	
Biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation	
Digues	
Réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau	
Stations d'épuration et de relevage des eaux	
Pistes de défense des forêts contre l'incendie (réseau primaire)	
Parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités locales ou de leur groupement	
Travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau	
	TOTAL =

- Autres informations :

Ne peuvent être aidés : les bâtiments publics, les travaux concernant les voies n'assurant pas une desserte publique à des habitations ou à des équipements publics, la signalisation touristique, les autres pistes forestières, les équipements sportifs la restauration des berges et les aménagements du lit de la rivière ou des berges n'obstruant pas l'écoulement de l'eau.

Ne sont pas également éligibles, les dépenses de personnel des collectivités, les opérations de nettoyage et déblaiement des chaussées, les études et diagnostics préparatoires à l'intervention sur les différents biens éligibles.

Fait à

Le

Signature (nom et qualité)